

ANNEXE – MODALITÉS ET CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES MODÈLES DE PARTAGE DES RISQUES

1. **Modèles de partage des risques.** Si le Devis comprend l'un des modèles de partage des risques suivants, les conditions suivantes, le cas échéant, s'appliquent en plus des conditions énumérées dans l'Annexe – Modalités et conditions supplémentaires pour les Services d'imagerie.
 - 1.1. **Banque de pièces.** Si le Client a payé pour une couverture de type Banque de pièces, le solde initial du compte et le site auquel ce solde s'applique (solde du site) sont spécifiés dans le Devis. À mesure que le Client demande ou utilise des pièces couvertes par la Banque de pièces, le niveau monétaire de la Banque de pièces indiqué dans le Devis diminue en fonction du prix catalogue alors publié de Philips pour les pièces en question. En cas de dépassement de la couverture, le Client peut demander des pièces au prix catalogue en vigueur publié par Philips, moins la remise spécifiée dans le Devis (le cas échéant). La couverture de la Banque des pièces expire comme indiqué dans le Devis ou en cas de résiliation du Contrat, et aucun crédit pour toute partie inutilisée n'est reporté ou éligible au remboursement. Le Client peut répartir le solde du site acheté par le Client entre les Équipements sur le Site. Le Client ne peut pas attribuer le solde du site à un Équipement non répertorié dans le Devis.
 - 1.2. **Banque de pièces stratégiques.** Si le client a payé pour une couverture de type Banque de pièces stratégiques, le nombre et le type de pièces stratégiques et le site auquel elle s'applique sont spécifiés dans le Devis. Lorsque le Client demande ou utilise l'une des pièces couvertes par la Banque de pièces stratégiques, le nombre de pièces stratégiques pré-payées indiqué dans le Devis diminue en fonction du nombre de pièces utilisées. En cas de dépassement de la couverture de la Banque des pièces stratégiques, le Client peut demander des pièces stratégiques au prix catalogue en vigueur publié par Philips, moins la remise spécifiée dans le Devis (le cas échéant). La couverture de la Banque des pièces stratégiques expire comme indiqué dans le Devis ou en cas de résiliation du Contrat, et aucun crédit pour toute partie inutilisée n'est reporté ou éligible au remboursement. Le Client peut répartir le solde du service de pièces stratégiques pour lequel il a payé entre les Équipements sur le Site. Le Client ne peut pas attribuer ces pièces stratégiques à un Équipement non répertorié dans le Devis.
 - 1.3. **Pool combiné.** Si le Client a payé pour une couverture de type Pool combiné, le solde initial du compte et le site auquel ce solde s'applique (solde du site) sont spécifiés dans le Devis. À mesure que le Client demande ou utilise de la main-d'œuvre ou des pièces dans le cadre d'une couverture en Pool combiné, le niveau monétaire de la couverture indiqué dans le Devis diminue en fonction des tarifs standard alors en vigueur chez Philips pour la main-d'œuvre et des prix catalogue alors publiés pour les pièces. En cas de dépassement de la couverture du Pool combiné, le Client peut demander de la main-d'œuvre ou des pièces aux prix standard de main-d'œuvre et au prix catalogue alors publié par Philips pour les pièces, moins la remise spécifiée dans le Devis (le cas échéant). La couverture du Pool combiné expire comme indiqué dans le Devis ou en cas de résiliation du Contrat, et aucun crédit pour toute partie inutilisée n'est reporté ou éligible au remboursement. Le Client peut répartir le solde du site acheté par le Client entre les Équipements sur le Site. Le Client ne peut pas attribuer le solde du site à un Équipement non répertorié dans le Devis.

Version 08-2022